

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUNAY-SOUS-AUNEAU
DU MARDI 31 JANVIER 2017

Conseil Municipal convoqué par courriel le 27/01/2017 - Date d'affichage de la convocation : 27/01/2017.

Présidence : M. Jacques WEIBEL, Maire.

Secrétaire de séance : M. Robert DARIEN.

Participants : M. Jacques WEIBEL, M. Robert DARIEN, Mme Sylvie RIVAUD, Mme Cathy LUTRAT, M. Alex BORNES, M. Emmanuel DAVID, Mme Sylvie REBRE, M. Jean-André CAHUZAC (A quitté la séance à 20h50), Mme Sonia LABSY (Arrivée à 19h15 et a quitté la séance à 20h35), M. Patrick RIVARD, M. René BONNET.

Absents excusés : Mme Gwenaëlle LE CREURER (Pouvoir à Mme Cathy LUTRAT).
M. Alain BONDON (Pouvoir à M. Jacques WEIBEL).
Mme Clara PICHOT.

Points inscrits à l'ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 décembre 2016.
- 2 - Compte rendu des décisions du Maire (Articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT).
- 3 - Travaux – Investissement 2017.
- 4 - Eau, assainissement, environnement, sécurité routière.
- 6 - Affaires scolaires.
- 7 - Affaires foncières et administratives.
- 8 - Informations, communications, fêtes, cérémonies, interventions diverses.
- 9 - Dates à retenir.

Début de la séance : 18h35.

1 - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2016

Délibération n°2017_1

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 décembre 2016 a été diffusé aux élus municipaux par courriel le 23 décembre 2016, affichés dans les panneaux municipaux et mis en ligne sur le site internet de la mairie www.aunay-sous-auneau.fr rubrique « la vie municipale/le conseil municipal/procès-verbaux des réunions » le même jour.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 décembre 2016 est approuvé par l'ensemble des membres présents.

3 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE (Articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT).

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les délégations susceptibles d'être accordées au Maire durant le mandat municipal.
- Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014.
- Vu l'article L 2122-23 du C.G.C.T. stipulant que les décisions prises dans le cadre des délégations accordées doivent faire l'objet d'un compte rendu au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

N° D'ORDRE	CODE	NOMENCLATURE	DATE	DECISION
2017-503	1-4	Autres contrats	17/01/2017	Acceptation du devis de la Sté BLANCHET DHUISMES pour l'achat de mobilier pour le restaurant scolaire d'un montant de 1 134,48 € T.T.C. (Dépense d'investissement).
2017-504	2-3	Droit de préemption Urbain	27/01/2017	Renoncement du droit de préemption urbain sur les immeubles cadastrés section AA N° 117, 119, 127, 140 (LOT 25).
2017-505	1-4	Autres contrats	26/01/2017	Acceptation du devis de la Sté CHIRONI pour la fourniture et la pose d'éclairage extérieur à la bibliothèque pour un montant de 890,38 € T.T.C. (Dépense d'investissement).

3 – TRAVAUX – INVESTISSEMENTS 2017

Rapporteurs : M. Jacques WEIBEL et M. Alex BORNES

A – DEMANDES DE SUBVENTIONS 2017 AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX **Délibération n°2017_2**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut être éligible au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour ses programmes d'investissement.

Le règlement de la DETR 2017 validé par la commission d'élus siégeant à la Préfecture, détermine les conditions d'éligibilité et prévoit que les collectivités ne peuvent déposer que deux dossiers par année civile.

Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années, la commune a décidé de renforcer son réseau d'eau potable et que la tranche de travaux concernant la rue de Bretonvilliers est prioritaire.

Il propose de présenter un second dossier qui a pour objet divers travaux de maçonnerie comprenant notamment la reprise de bas de murs extérieurs et la restauration des clôtures dans les écoles primaire et maternelle pour la sécurité des élèves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Décide de solliciter les subventions au titre de la DETR 2017 pour les programmes suivants :

Dossier n° 1 : Renforcement du réseau d'eau potable rue de Bretonvilliers.

Dossier n° 2 : Travaux de maçonnerie dans les écoles.

- Approuve les dossiers présentés annexés à la présente délibération comprenant les pièces administratives demandées par les services de l'Etat et les plans de financements prévisionnels.

- Donne délégation à Monsieur le Maire pour la signature de tous les documents nécessaires permettant de faire aboutir ces dossiers.

19h15 : Arrivée de Mme Sonia LABSY.

B - PRIORISATION DES PROGRAMMES D'ÉQUIPEMENT EN VUE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS À FORMULER AUPRÈS DES DIFFÉRENTS FINANCEURS

Monsieur le Maire indique que les demandes de subvention au Conseil Départemental doivent désormais obtenir l'aval du conseiller départemental du canton avant le dépôt au service d'aides aux communes

Le Conseil Municipal fait le point en séance sur les différents programmes d'équipement (travaux et achat de matériel ou de mobilier) en cours d'étude répertoriés dans un tableau régulièrement mis à jour.

Au vu des avis formulés par le Conseil Municipal en séance, les dossiers susceptibles d'être budgétés en 2017 seront présentés au conseiller départemental.

C – PROGRAMME DE RÉHABILITATION DES SANITAIRES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Délibération n°2017_3

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que les travaux du lot gros œuvre ne sont pas réceptionnés dans l'attente d'un rendez-vous avec l'architecte et l'entreprise.

L'avenant de l'Entreprise DELAUBERT du lot 2 charpente/bois/bardage d'un montant de 902,67 € HT pour le renforcement du chemin de maintenance comprenant la fourniture et la pose de solives y compris entretoise et chemin de platelage est présenté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve l'avenant n°1 du lot 2 charpente/bois/ bardage d'un montant de 902,67 € HT relatif à la réhabilitation des sanitaires de l'école élémentaire le montant du marché étant porté à la somme de 9 411,87 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

D – CONSULTATION EN VUE DE LA SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE PROGRAMME DE TRAVAUX SUR L'ÉGLISE ST ELOI, CLASSÉE MONUMENT HISTORIQUE

Délibération n°2017_4

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par courrier du 27 septembre 2014, le Préfet de Région a été alerté sur l'état préoccupant de l'église St Eloi, classée Monument Historique.

Il a été invoqué les décisions malheureuses des services de l'Etat pour la restauration de la couverture entre 1988 et 1999 : choix de tuiles de mauvaise qualité, suppression des gouttières qui occasionnent de graves problèmes d'infiltration.

Ces travaux avaient été réalisés sous maîtrises d'œuvre et d'ouvrage par l'Etat, la commune ayant participé financièrement sous forme de fonds de concours.

Le 18 février 2015, une visite de l'édifice a été organisée avec M. ALAZARD, Ingénieur du Patrimoine et Mme LE DEVEHAT, Architecte des Bâtiments de France en présence des élus municipaux.

Une fiche de visite a été réalisée par les services de l'Etat. Les conclusions ont mis en évidence la prolifération de mousse sur la toiture côté Nord, cause probable des désordres.

Avant la réalisation de travaux (pose de gouttières en cuivre, raccordement au réseau pluvial de l'édifice, création d'une étanchéité en plomb sur les gargouilles d'angle, travaux sur la couverture en plusieurs tranches après réalisation d'un diagnostic), il a été suggéré à la commune de prévoir le démoissage de la toiture.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de démoissage ont été réalisés en octobre 2015 sous contrôle de l'Architecte des Bâtiments de France (travaux subventionnés par l'Etat et le Conseil Départemental).

Plus d'un an après ces travaux, il est constaté une nouvelle prolifération de mousse.

Aussi, compte tenu de l'importance des travaux à réaliser sur l'édifice et suite à un récent entretien avec Monsieur ALAZARD, Ingénieur du Patrimoine à la Direction Régionale des Affaires Culturelles, il paraît souhaitable d'envisager une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour accompagner la commune dans sa démarche.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'engager une consultation en vue de retenir un prestataire spécialisé dans les édifices patrimoniaux et de solliciter les subventions susceptibles d'être accordées par les différents financeurs pour cette mission.

Après examen du dossier,

Considérant la responsabilité engagée de l'Administration dans le mauvais état de l'édifice,

Considérant que l'Etat ne peut plus assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre sur ce type de bâtiment classé

Considérant que le budget communal ne permet pas de prendre en charge le programme de travaux de restauration de l'Eglise St Eloi

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Décide de lancer une consultation en vue de retenir un prestataire pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de bâtir un programme de travaux pour l'Eglise St Eloi, classée Monument Historique.
- Décide de solliciter une subvention de l'Etat pour cette mission.
- Décide de solliciter les subventions complémentaires susceptibles d'être accordées par les autres financeurs.
- Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Région, à Monsieur le Préfet d'Eure et Loir, à Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles et à Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France.

4 – EAU – ASSAINISSEMENT – ENVIRONNEMENT – SECURITÉ ROUTIÈRE

A – FIN DES CONTRATS DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapporteur : M. Robert DARIEN

Délibération n°2017_5

Le Conseil Municipal réuni le 17 novembre 2016 avait été informé des dispositions à envisager en vue de renouveler les contrats de délégation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif qui arriveront à échéance le 31 décembre 2017.

Il avait été évoqué la nécessité d'établir un rapport pour retenir le mode de gestion et de confier à un bureau d'études une mission d'accompagnement pour mener la procédure de consultation jusqu'à la signature de nouveaux contrats.

Après réflexion, il avait été jugé utile de lancer une consultation auprès de plusieurs bureaux d'études pour une mission complète allant du rapport jusqu'à la signature des nouveaux contrats.

Afin de permettre au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier, et après consultation de différents services, il est indiqué qu'une réflexion devra être également engagée pour envisager la signature de marchés de services qui est une alternative aux contrats de DSP.

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale qu'il a demandé aux bureaux d'études consultés de compléter leurs offres en proposant une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude de marchés de services.

Le Conseil Municipal, après en avoir en délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve les démarches engagées en vue de retenir un bureau d'études pour une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage afin d'accompagner la collectivité dans le choix des prestataires des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif dans le cadre de la Délégation de Service Public ou de marchés de service.

- Donne délégation à Monsieur le Maire pour retenir l'offre la mieux disante.

- Dit que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets eau et assainissement collectif.

20h35 : Départ de Mme Sonia LABSY

B – COMPTE RENDU DE LA RÉUNION TRIMESTRIELLE DU 12 JANVIER 2017 AVEC LE DÉLÉGATAIRE DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. Robert DARIEN

Monsieur Robert DARIEN commente le compte rendu de la réunion de travail du 12 janvier 2017 au cours de laquelle l'ensemble des dossiers concernant l'eau et l'assainissement ont été évoqués avec le délégataire des services.

C – ENQUÊTES PUBLIQUES RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT

Deux enquêtes publiques sont en cours :

- Installation classée Société de Production d'Enrobés de Paray pour l'exploitation d'une centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers sur les communes de Paray Douville et de Boinville le Gaillard.

Enquête publique organisée du 23 janvier au 24 février 2017.

Le dossier d'enquête publique est consultable sur internet :

www.centre.chambagri.fr/environnement-biodiversite/organismes-uniquees.html

- Demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole sur le périmètre de la nappe de Beauce dans le département d'Eure et Loir.

Enquête publique du 26 janvier au 28 février 2017.

Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site internet de la Préfecture des Yvelines :

www.yvelines.gouv.fr

D – COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 11 JANVIER 2017 CONSACRÉE À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET AU STATIONNEMENT

Rapporteur : M. Alex BORNES

Monsieur Alex BORNES rend compte de la réunion organisée le 11 janvier 2017 au sujet de la sécurité routière et le stationnement sur la commune.

Concernant la vitesse des véhicules, la commune attend la livraison du radar pédagogique commandé aux services départementaux.

Après consultation du service de la voirie départementale, il s'avère que la réalisation de ralentisseurs par surélévation de chaussée est très coûteuse : L'éclairage public au droit des ralentisseurs et un dispositif pour l'évacuation des eaux pluviales doivent être prévus. Le règlement de la voirie départementale doit être respecté pour tous les aménagements de chaussée et celui-ci proscrit la pose de ralentisseurs de type « monobloc » qui avait été évoquée.

Aussi, compte tenu de la vitesse des véhicules, et afin de répondre aux attentes des riverains, il sera envisagé la pose de panneaux « stop » supplémentaires : Un « stop » supplémentaire au carrefour de la Route de Bretonvilliers et la Rue Hélène Delangle (pour les véhicules venant de Bretonvilliers) et un autre au carrefour des RD141/RD119 (pour les véhicules venant de La Chapelle d'Aunainville). Ces deux carrefours seront donc équipés de 3 panneaux « stop » au lieu de 2 actuellement. Des devis seront établis.

5 – AFFAIRES SCOLAIRES

Rapporteur : Mme Sylvie RIVAUD

A - COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU 12 JANVIER 2017

Madame Sylvie RIVAUD commente le compte rendu de la réunion de la commission scolaire du 12 janvier 2017 consacré au fonctionnement du service de la restauration scolaire.

L'arrivée de l'encadrant supplémentaire attendu le vendredi midi n'a été effective que le 20 janvier 2017.

20h50 : Départ de M. Jean-André CAHUZAC

B – CONVENTION POUR LA RÉPARTITION DES FRAIS SCOLAIRES AVEC LA COMMUNE DE LA CHAPELLE D'AUNAINVILLE

Madame Sylvie RIVAUD rend compte au Conseil Municipal de l'avancement du dossier relatif à la convention pour la répartition de frais scolaires avec la commune de La Chapelle d'Aunainville. Celui-ci a fait l'objet d'une réunion de la commission scolaire le 10 janvier 2017.

6 – AFFAIRES FONCIERES ET ADMINISTRATIVES

A – ACQUISITION DE BIENS VACANTS ET SANS MAITRE

Rapporteur : M. Robert DARIEN

Délibération n°2017_6

Il est rappelé que par convention signée le 14 juin 2016, la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) a été chargée d'un diagnostic de recensement des biens présumés vacants et sans maître sur l'ensemble du territoire communal.

Le diagnostic réalisé révèle que 31 parcelles représentant 36925 m2 sont présumées biens vacants et sans maître au regard du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP).

Considérant l'intérêt pour la commune de compléter son patrimoine foncier, il est proposé de missionner la SAFER pour assister la commune dans le cadre de la phase 2 ayant pour objet de lancer officiellement la procédure d'acquisition des biens présumés vacants et sans maître.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Décide d'engager la procédure d'acquisition des biens présumés vacants et sans maître sur la commune.
- Approuve le devis présenté par la SAFER pour assister la commune dans le cadre de la phase 2 de la mission d'assistance dans le cadre de la procédure d'acquisition des biens présumés vacants et sans maître.
- Donne délégation à Monsieur le Maire pour la signature de tous les documents qui seront nécessaires dans la procédure.
- Dit que les crédits seront inscrits dans le budget général communal.

B – COMMISSION D'ÉVALUATION ET DE TRANSFERT DE CHARGES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE DANS LES ANCIENS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET LES ANCIENNES COMMISSIONS

Délibération n°2017_7

Monsieur le Maire indique que les différentes commissions de la nouvelle communauté de communes seront bientôt installées. Il a été convenu que les délégués intercommunaux des anciennes commissions et des anciens syndicats intercommunaux pourront siéger dans les instances.

Il est également indiqué la nécessité de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges (CLETC).

Mme Sylvie RIVAUD indique qu'il serait opportun de demander dans le cadre de cette commission la prise en charge par la communauté de communes des échéances des emprunts en cours de remboursement sur le bâtiment de l'ALSH, sans compensation de la commune d'Aunay-sous-Auneau. Cette disposition permettrait à la commune d'Aunay-sous-Auneau d'être traitée également avec les communes qui ont bénéficié de constructions pour la petite enfance financées directement par les EPCI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide que la commune d'Aunay-sous-Auneau sera représentée à la Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges (CLETC) par Monsieur Jacques WEIBEL en qualité de titulaire et de Monsieur Robert DARIEN en qualité de suppléant.
- Dit que les délégués intercommunaux des anciennes commissions et des anciens syndicats intercommunaux pourront siéger dans instances de la nouvelle Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France.

7 – INFORMATIONS - COMMUNICATIONS – INTERVENTIONS DIVERSES

Planification des prochaines réunions du Conseil Municipal :

Mercredi 1^{er} mars 2017 à 18h30.

Mercredi 29 mars 2017 à 18h30.

Mercredi 12 avril 2017 à 18h30.

Activités initiation à la musique : Accord du Conseil Municipal pour l'occupation de la bibliothèque à titre gracieux le samedi après-midi de 13 h à 17 h par l'association « Trium Vira Music ».

Activités du Lieu d'Accueil Enfants Parents (L.A.E.P) : L'accueil de cette activité pourrait se faire provisoirement dans la 5^{ème} classe de l'école élémentaire ou dans le foyer communal. La directrice de l'école sera consultée. Une solution devra être trouvée pour proposer un accueil correspondant aux besoins de cette structure. Une réunion en commission municipale sera organisée pour examiner les orientations et trouver la meilleure solution.

Lettre de remerciements de l'Association de Gymnastique Volontaire suite au versement de la subvention annuelle 2016.

Bulletin municipal : La dépense restant à la charge du budget communal après déduction des recettes publicitaires s'élève à la somme de 82 ,58 € TTC. Il est souligné le travail important de M. Alain BONDON et de Mme Béatrice RENOUF pour l'obtention des recettes publicitaires.

Information de l'Insee : Une enquête statistique sur le cadre de vie et la sécurité est organisée en France du 01/02 au 29/04/17. Des personnes de la commune pourront être contactées par l'INSEE. Cette information sera diffusée sur le site internet et le Fil des Jours.

Communication d'un document informatif relatif au dispositif de participation citoyenne pour sensibiliser les habitants à la protection de leur environnement et la sécurité (Dispositif encadré par la gendarmerie permettant notamment de signaler les faits paraissant suspects). Une réunion est organisée à l'intention des conseillers municipaux le mercredi 8 février 2017 à 9h à la Mairie.

8 – DATES À RETENIR

- Mercredi 1^{er} février 2017 à 17h à la bibliothèque municipale « Sylvaine Babiarz » : Réunion trimestrielle sur le fonctionnement et les activités de la bibliothèque.
- Mercredi 1^{er} février 2017 à 19h à la mairie : Réunion de la commission information-communication.
- Mardi 7 février 2017 à 14h à la Chambre d'Agriculture : Réunion d'information organisée par la Direction Départementale des Finances Publiques consacrée à la plateforme « Chorus-pro ».
- Mercredi 8 février 2017 à 9h à la mairie : Réunion d'information à l'intention du Conseil Municipal sur la participation citoyenne en présence du Commandant du Groupement de Gendarmerie.
- Judi 16 février 2017 à 19h30 à Epernon : Réunion du Conseil Communautaire.
- Mercredi 1^{er} mars 2017 à 9h à la mairie : Réunion de la commission communale des impôts directs.
- Mercredi 1^{er} mars 2017 à 18h30 à la mairie : Réunion du Conseil Municipal.

La séance est levée à 21h30.

Le secrétaire de séance,

Vu, le Maire d'Aunay-sous-Auneau,

Robert DARIEN

Jacques WEIBEL

PROCÈS VERBAL AFFICHÉ ET MIS EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET MUNICIPAL

« www.aunay-sous-auneau.fr »

Rubrique « La vie municipale / le Conseil Municipal / Procès-verbaux des réunions du Conseil Municipal »

Le 3 février 2017